



Procès-Verbal de la séance du lundi 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 20 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Xavier IOOS.

Présents : Xavier IOOS, Hamit KILIC, Béatrice FELIX, Loïc COQUIN, Marie-Claude GONTHIER, Carole BOULAY

Excusé(s) : Valérie JOLY,

Suppléantes excusées : Delphine BERNARD, Céline DUFOSSE, Delphine FOLLIET

Secrétaire(s) de la séance : Loïc COQUIN

Monsieur le Président ouvre la séance, il est procédé à la signature de la feuille de présence.

1) Désignation du secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, M. Loïc COQUIN est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 03/07/2023

Le procès-verbal de la séance du 03/07/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Point sur la rentrée scolaire, fonctionnement du périscolaire et révision du règlement intérieur du SIVOS (présence en cantine).

Rentrée scolaire : La rentrée scolaire s'est bien passée. Les effectifs sont équivalents à ceux de l'année précédente.

Le SIVOS doit faire face au remplacement d'un des agents saisonniers à Lacrost. Une personne commence son contrat aujourd'hui.

Fonctionnement du périscolaire : A ce jour, selon les agents, il manque un créneau supplémentaire d'une heure. Les moyens financiers du SIVOS étant limités et le budget restreint, cette demande ne peut être satisfaite dans l'immédiat.

Un évènement (saignement de nez d'un élève) fait ressortir un manque de communication entre les agents et les enseignants. Ce fait a été consigné dans le cahier prévu à cet effet mais n'a pas été relayé aux enseignants, donc l'information n'a pas été transmise aux parents. Une note de service sera rédigée et le point sera fait avec les agents pour une meilleure communication de l'ensemble des acteurs pédagogiques.

Révision du règlement intérieur : Après information et concertation avec les représentants des parents d'élèves au Conseil d'écoles du 07 novembre 2023, les élus décident des modifications suivantes :

- Paragraphe « Informations Générales »

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à leur entrée dans l'enceinte de l'établissement.

- Paragraphe « Les services périscolaires »

➤ **Absences**

Toute absence non **décochée** sera facturée. En cas d'absence prolongée, c'est aux parents d'annuler les services des jours suivants.

Tous les repas sont confectionnés et livrés par la société RPC de Manziat (01)

Le coût du repas est réactualisé tous les ans par délibération et communiqué par le flash infos annuel.

- Paragraphe « Règlements intérieurs » sous-paragraphe « Garderie périscolaire »

Article 3 – les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à leur entrée dans la garderie.

- Paragraphe « Règlements intérieurs » sous-paragraphe « Restauration scolaire »

Article 1 – Tout enfant accueilli au restaurant scolaire devra obligatoirement avoir été inscrit au plus tard la veille avant 11h, à l'initiative des parents, via leur espace ROPACH. **Toute absence pour maladie ou autre motif qui resterait cochée sera facturée.**

4) Point financier de fin d'année

Monsieur le Président du SIVOS informe l'Assemblée que le budget sera en déficit en cette fin d'année. Les moyens financiers ont été limités, l'inflation a encore diminué les possibilités et malgré des dépenses, que les élus et agents ont essayé de restreindre, les recettes n'ont pas été suffisantes pour cette année budgétaire. Le SIVOS fait également face à des cas d'impayés pour les services périscolaires, réduisant encore le bon fonctionnement comptable.

Transport scolaire : Il est proposé l'instauration d'une participation des parents, au titre des services périscolaires (comme pour la cantine et la garderie), pour le transport scolaire. Un sondage sur la nécessité de ce service sera transmis aux parents du SIVOS pour, le cas échéant, le vote d'une délibération en prochaine séance.

Délibération : décision modificative au budget

Le Président expose au Conseil syndical qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 6042 | Achats de prestations de services | 2767,00 | |
| 60624 | Produits de traitement | 709,00 | |
| 60631 | Fournitures d'entretien | -667,00 | |
| 60632 | Fournitures de petit équipement | -350,00 | |
| 60636 | Vêtements de travail | 212,00 | |
| 6068 | Autres matières et fournitures | 3465,00 | |
| 611 | Contrats de prestations de services | 1100,00 | |
| 6156 | Maintenance | -3000,00 | |
| 6161 | Multirisques | 30,00 | |
| 618 | Divers | -980,00 | |
| 6218 | Autre personnel extérieur | 45,00 | |
| 623 | Pub., publications, relations publiques | 438,00 | |
| 624 | Transports biens, transports collectifs | 1130,00 | |
| 626 | Frais postaux et frais télécommunication | -195,00 | |
| 6283 | Frais de nettoyage des locaux | 510,00 | |
| 6288 | Autres services extérieurs | 1500,00 | |
| 633 | Impôts, taxes, versements (autre orga.) | 47,00 | |
| 6411 | Personnel titulaire | -160,00 | |
| 6413 | Personnel non titulaire | 4700,00 | |
| 6450 | Charges sécurité sociale et prévoyance | -49,00 | |
| 6542 | Créances éteintes | -490,00 | |
| 6558 | Autres contributions obligatoires | -350,00 | |
| 6588 | Autres ch. diverses de gestion courante | 1251,00 | |
| 6419 | Remboursements rémunérations personnel | | 566,00 |
| 6459 | Remb.charges sécu.sociale et prévoyance | | 32,00 |
| 7066 | Redevances services à caractère social | | 2611,00 |
| 7067 | Redev. services périscolaires et enseign | | 6747,00 |
| 70845 | Mise à dispo personnel communes du GFP | | 282,00 |
| 7472 | Participation régions | | 1425,00 |
| TOTAL : | | 11663,00 | 11663,00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| | | TOTAL : | 0,00 |
| | | TOTAL : | 11663,00 |

Le Président invite l'assemblée à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, vote à l'unanimité, les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

5) Point sur les effectifs

Les effectifs de cette année sont stables par rapport avec ceux de l'an dernier. Il y a eu 2 départs et 2 arrivées entre la rentrée scolaire et le 20 novembre dernier. La répartition entre les élèves n'appelle pas de remarque des enseignants.

6) Point sur les agents (formation, ...) + attribution du RIFSEEP

Les agents se sont vus proposer 2 formations en ce début d'année scolaire.

La première concernait la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) faite le 01/09 dernier était animée par un formateur de la Croix-Rouge.

La seconde, « poser sa voix sans s'épuiser auprès des 6-12 ans » s'est déroulée les 23 et 24/10. Il s'avère que cette session proposée par le CNFPT ne correspondait pas tout à fait avec les desideratas des agents. Les élus vont donc rechercher, en partenariat avec l'organisme, des formations plus adaptées aux besoins des agents.

Les agents concernés percevront les indemnités de Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour une enveloppe globale de 4 480 €.

7) Informations et questions diverses + Dates à retenir

➤ Dates à retenir.

☞ Courant décembre : entretiens professionnels des agents

☞ 19/12 : Noël des écoles à Lacrost

☞ Prochaine séance Conseil syndical : Après la rentrée scolaire

Levée de la séance : 20h20

La Secrétaire de séance,
Loïc COQUIN



Le Président de séance,
Xavier IOOS.

